# AGIR, EN SE SYNDIQUANT

Majoritaire, jeune, ouvert, réactif et s'appuyant sur le vécu des classes et des enseignants et non sur des directives qui viendraient d'en haut, le SNUipp est l'outil presque idéal pour:

- défendre les personnels et leurs droits
- proposer des améliorations concrètes et réalistes
- créer le rapport de force nécessaire à la défense des valeurs d'une école de la réussite pour tous
- promouvoir l'innovation pédagogique
- donner corps aux actions intéressantes initiées par les collègues

Adhérer au SNUipp-FSU, c'est lui donner (à travers une cotisation de 3 à 6 euros par mois seulement) la force de continuer et de développer son engagement pour l'Ecole.

**BULLETIN D'ADHESION** 

2011/2012

SNUipp-FSU du Territoire de Belfort

© POUR 100€de cotisation 66€sont déductibles des impots (si vous n'êtes pas imposable, contactez-nous) ci-dessous, prix de la cotisation par mois, déduction des impôts faite :

NOM: Prénom:

Adresse personnelle:

Mél: Tél:

Nom et adresse de l'école:

Catégorie (Instit/ PE): Échelon:

Montant de la cotisation :

#### **COTISATION 2011-2012**

se reporter au tableau et rajouter la somme ci-dessous si vous faites partie d'une de ces catégories

Ch d'école: 1€ - Specialisé: 5€

Direction < 5cl: 5€ - Direction >5cl: 8€

Temps partiel = cotisation 100% imes taux de temps de travail avec un

minimum de 81€

Retraités : 81€

Une cié USB offerte aux nouveaux syndiqués l

Cotisation à l'année	104 €	110 €	120 €	130 €	140 €	150 €	160 €	180 €	200 €	220 €
Cotisation réelle par mois sur 12 mois	2,95 €	3,12 €	3,40 €	3,68 €	3,97 €	4,25 €	4,53 €	5,10 €	5,67 €	6,23 €

	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation
Echelon	Instit	Instit	PE	PE	PE - HC	РЕ-НС
1	340	103	348	105	494	150
2	356	108	375	115	559	170
3	365	112	394	120	600	183
4	372	114	415	127	641	195
5	382	117	438	133	694	211
6	389	119	466	142	740	225
7	398	122	494	150	782	237
8	419	128	530	161		
9	440	134	566	172		
10	468	142	611	186		
11	514	156	657	200		

Je me syndique au SNUipp90 afin de contribuer

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
- au développement du service public et laïc d'éducation

Le SNUipp/FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp et la FSU.

Conformément à la loi, j'ai un droit d'accès aux données informatisées du SNUipp me concernant, données que je peux vérifier et corriger.

DATE:

**SIGNATURE:** 

Si vous payez en plusieurs fois, cochez les mois où l'on encaissera vos chèques.

sep	oct	nov	déc	jan	fév	mar	avr	mai	jun

PAIEMENT: • par prélèvement mensuel (nous faire parvenir l'autorisation de prélèvement ci-jointe avec un RIB)

• par chèque en 10 fois maximum. Dernier chèque encaissé au plus tard fin juin 2012. Vous choisissez vous-même les fins de mois et le montant de vos mensualités. Une seule nécessité : le total des chèques doit correspondre au montant de la cotisation annuelle !

## PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DE TA COTISATION

### Simplifie-toi la vie avec le prélèvement automatique!

Si tu n'as pas encore opté pour cette formule de paiement de ta cotisation c'est le moment de le faire...

#### Comment ça marche?

- tu remplis et tu renvoies la demande et l'autorisation de prélèvement ci-dessous avec un RIB
- Ta cotisation sera divisée en mensualités (tu recevras un échéancier qui te le détaillera) et tu seras prélevé le 10 de chaque mois à partir du mois qui suit ton adhésion jusqu'au 10 juillet date du dernier prélèvement de l'année.

Ex : tu renvoies les papiers le 24 septembre et ta cotisation est de 148 euros. Tu paieras en 10 mensualités de 14,80 euros du 10 octobre au 10 juillet.

• Au début de l'année suivante tu reçois un courrier début septembre qui t'informe que ton prélèvement est reconduit sauf si tu ne le souhaites pas, auquel cas tu nous préviens juste et nous le stoppons.

Plus tôt tu adhères, plus petites seront tes mensualités! Alors pense « prélèvements automatiques »!

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT	La présente demande est valable jusqu'à l'annulation de ma part, à modifier en temps voulu au créancier.						
Les informations contenues dans la présent demande ne seront utilisées que pour les seules du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du r	nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès 1/4/80 de la commission informatique et Libertés						
Nom, prénom et adresse du débiteur :	Nom et adresse du créancier :  SNUIPP-FSU 90  MAISON DU PEUPLE SALLE 3.50  PLACE DE LA RESISTANCE  90020 BELFORT CEDEX						
Compte à débiter	Nom et adresse de l'établissement du compte à débiter :						
Banque Guichet N° de compte Clé							
Date : / Signature :							
AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT	Numéro national d'émetteur : 532683						
AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT  J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa sit En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par si Je règlerai le différend directement avec le créancier.	uation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous.						
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa sit En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par si	uation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous.						
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa sit En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par si Je règlerai le différend directement avec le créancier.	uation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. mple demande à l'Établissement teneur du compte.  Nom et adresse du créancier : SNUIPP-FSU 90						
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa sit En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par si Je règlerai le différend directement avec le créancier.	uation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. mple demande à l'Établissement teneur du compte.  Nom et adresse du créancier : SNUIPP-FSU 90 MAISON DU PEUPLE SALLE 3.50						
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa sit En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par si Je règlerai le différend directement avec le créancier.	uation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. mple demande à l'Établissement teneur du compte.  Nom et adresse du créancier : SNUIPP-FSU 90						
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa sit En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par si Je règlerai le différend directement avec le créancier.	uation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous.  mple demande à l'Établissement teneur du compte.  Nom et adresse du créancier :  SNUIPP-FSU 90  MAISON DU PEUPLE SALLE 3.50  PLACE DE LA RESISTANCE						
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa sit En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par si Je règlerai le différend directement avec le créancier.  Nom, prénom et adresse du débiteur :	uation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous.  mple demande à l'Établissement teneur du compte.  Nom et adresse du créancier :  SNUIPP-FSU 90  MAISON DU PEUPLE SALLE 3.50  PLACE DE LA RESISTANCE  90020 BELFORT CEDEX						